

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24 septembre 2010**

L'an deux mil dix, le 24 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Mairie sous la présidence d'Olivier CASSIDE, Maire.

PRESENTS : Olivier CASSIDE, Samyr CHOUAKRI, Frédéric BOURJAT
Pascal ANGOT, Patrick JOLY, Franck LEMONNIER, François CHARLES, Guy CHAUVIN
formant la majorité des membres en exercice.

Absent non excusé M. NICOT Christophe, Jean-Marie CESARION, Vincent MARI-LLORIA,

Absents excusés: Isabelle FOURNIER, Frédéric HERICOURT

Procuration : Isabelle FOURNIER à Olivier CASSIDE
Frédéric HÉRICOURT à Guy CHAUVIN

Secrétaire de séance : Franck LEMONNIER

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20 heures 45

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 juillet 2010 est approuvé à l'unanimité

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose aux membres présents d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Heures supplémentaires, personnel en contrat aidé
- Demande de coupe de bois, Monsieur TAYA
- Sauvegarde église, contrat d'architecte
- Modification des statuts de l'USEDA
- Encaissement chèque

Modification acceptée à l'unanimité

Heures supplémentaires personnel en contrat aidé

Monsieur le Maire expose que pour le bon fonctionnement des services de l'école, Madame LANDAIS, actuellement en contrat aidé, peut être amenée à effectuer des heures complémentaires et qu'il convient de délibérer à ce sujet car son contrat de travail ne comporte pas de clause relative aux heures complémentaires. Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité de demander la réalisation d'heures complémentaires à madame LANDAIS, pour répondre aux besoins des services, dans la limite de 40% par mois et éventuellement d'heures supplémentaires.

Demande de coupe de bois M. TAYA

Le conseil municipal refuse la demande de coupe de bois sur le domaine communal émise par Monsieur TAYA.

Modification des statuts de l'USEDA

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les communes de LONGPONT, CLERMONT LES FERMES, DAMPLEUX, REGNYE et ORIGNY SAINTE BENOITE ont sollicité leur adhésion à l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA) et que chaque commune adhérente au syndicat doit donner son accord. Après en avoir délibéré, les membres présents votent l'adhésion de ces nouvelles communes. Ainsi que les modifications des statuts

Sauvegarde église, contrat d'architecte pour travaux

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'opération de sauvegarde de l'église votée au budget, il est nécessaire de signer un contrat de prestations avec l'architecte chargé du diagnostic de sécurité initial afin de lui confier la maîtrise d'œuvre du projet de sécurisation et d'aménagement partiel de l'église, en vue de sa réouverture. Le devis d'honoraire présenté par Monsieur DEHU, architecte s'élève à 4 585.00 € HT. Les membres du conseil municipal décident de reporter cette décision à une date ultérieure afin d'obtenir auprès de l'architecte des informations complémentaires sur les travaux de sécurisation et autorise le maire à solliciter des subventions afin de financer l'éventuelle mission de maîtrise d'œuvre que serait confier à M Dehu

Encaissement chèque

Le conseil municipal accepte l'encaissement d'un chèque de 50 euros établi par la Maison du Cil pour sa participation au concours de fleurissement organisé sur la commune.

ORDRE DU JOUR

Démission de ses fonctions du 1^{er} adjoint au maire

Monsieur le maire ayant confirmé à l'assemblée la démission de Monsieur Héricourt de son poste d'adjoint au maire et de ses fonctions de délégué à la C4 et à l'USEDA rappelle qu'en application des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT le conseil municipal détermine le nombre d'adjoint au maire sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal (4 maximum). Il rappelle qu'en application de la délibération de l'installation du conseil municipal la commune disposait de 3 adjoints.

Après en avoir délibéré, les membres présents décident de porter à 2 le nombre des adjoints au maire, en conséquence M Boujat devient premier adjoint et M Chouakri second adjoint

Indemnité des élus

L'assemblée ayant décidé de porter à deux le nombre d'adjoint au maire, le conseil municipal décide de fixer les indemnités des élus comme suit :

31% de l'indice 1015 pour le maire, 8,25% de l'indice 1015 par adjoints. Les conseillers municipaux ayant délégation seront indemnisés à hauteur 2% de l'indice 1015, somme prélevée sur l'enveloppe globale du maire et des adjoints.

Élection d'un délégué en remplacement du 1^{er} adjoint au maire, démissionnaire

Monsieur le Maire expose que lors de la mise en place du conseil municipal, le 18 mars 2008, Monsieur HERICOURT a été élu délégué titulaire à la communauté de communes et à l'USEDA et qu'il convient de procéder à son remplacement. L'assemblée ayant procédé au vote :

- **Délégué à la communauté de communes**
A l'unanimité des présents, Monsieur Frédéric BOURJAT est élu délégué titulaire à la Communauté de communes du canton de Charly sur Marne.
- **Délégué à l'USEDA**
A l'unanimité des présents, Monsieur Franck LEMONNIER est élu délégué titulaire à l'USEDA.

Convention d'exploitation du service de production et de distribution d'eau potable

Deux projets de convention ayant été proposés pour l'entretien du château d'eau et du réseau de distribution d'eau potable, le conseil municipal porte son choix à l'unanimité des présents sur la société VEOLIA, sachant que cette convention sera signée pour une durée de 3 ans.

Reconduction d'adhésion au service de Médecine Préventive

La convention d'adhésion au service de la médecine préventive du centre de Gestion pour les années 2009/2010 arrivant à échéance, le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents de reconduire l'adhésion à ce service pour les années 2011/2012.

Travaux de voirie rue Grousy et route de Citry à Pavant, demandes de subventions

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la préparation du FDS 2011, la DDT a effectué une étude préliminaire d'aménagement de sécurité à l'entrée de l'agglomération de la RD 86, côté Citry pour 15 250 €uros ainsi que des travaux de drainage et réfection de la partie basse de la rue Grousy pour 28 615 €uros. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, vote la réalisation de ces travaux de voirie, et charge le maire de procéder aux demandes de subventions auprès du département, au titre du FDS et auprès de l'Etat, au titre de la répartition du produit des amendes de police. L'octroi d'une subvention au titre de la répartition des amendes de polices engageant la commune à réaliser ces travaux dans un délai de 2 ans.

Réfection du rez de chaussée de la mairie, demandes de subventions

Le rez de chaussée de la Mairie étant très vétuste, le maire expose qu'une remise en état est nécessaires (remplacement des fenêtres actuelles par un double vitrage, du mobilier de bureau, des revêtements muraux et de sol, l'acquisition d'une armoire forte anti feu) et propose de demander une subvention auprès du département au titre du CDDL et auprès de l'Etat au titre de la DGE, sachant qu'en cas d'attribution de ces subventions, la commune bénéficie d'un délais de deux ans pour démarrer les travaux. L'estimation totale s'élève à 28 500 € HT, les travaux de réfection des murs et des sols seraient réalisés en régie. Après en avoir délibéré, les membres présents décident la réfection du rez de chaussée de la mairie et charge le Maire de demander les subventions énoncées.

Association « les extragones », demande de subvention

Le maire explique que l'activité de l'association « les Extragônes » a débuté à la rentrée scolaire et connaît un vif succès puisqu' un tiers des enfants fréquente l'accueil périscolaire. Le personnel de l'association étant constitué de salariés en contrat aidé, la présidente demande une aide de 3 500.00 €uros afin de palier au règlement des premiers salaires, la participation de l'état étant versée ultérieurement. Après avoir écouté l'exposer de mme Crida Présidente de l'association, le conseil municipal a délibéré, par 7 voix pour, et une voix contre, de répondre favorablement à la demande de subvention de l'association « les extragônes », le maire faisant partie du conseil d'administration de l'association s'est abstenu durant le vote

Questions diverses :

Monsieur ANGOT ayant demandé pourquoi le gravillonnage de la rue de l'Eglise n'a pas été fait jusqu'au stop, il lui est répondu qu'il s'agit d'une mesure de sécurité.

Monsieur CHARLES demande la réfection du trottoir rue de la Cabine pour mettre fin aux infiltrations dans sa cour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Vu par Nous, Olivier CASSIDE, Maire de la commune de PAVANT pour être affiché à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884

Le Maire,
O. CASSIDE

F. HERICOURT
abs

F. BOURJAT

P. ANGOT

F. CHARLES

G. CHAUVIN

I. FOURNIER
Proc à O. CASSIDE

F. LEMONNIER

V. MARI-LLORIA
abs

S. CHOUAKRI

JM CESARION
abs

C. NICOT
abs

P. JOLY